

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE LA DIVISION THÉRY

La Présidente de l'ASA Théry à
Mesdames et Messieurs les propriétaires de
la Division Théry

Vaucresson, le 21 juillet 2021

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint :

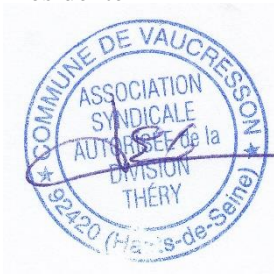
Le Procès-Verbal de l'Assemblée annuelle des propriétaires de l'ASA Théry du 28 mai 2021.

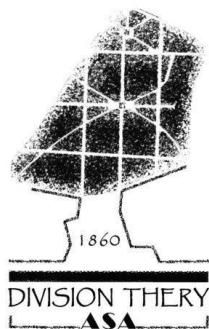
A la suite de l'Assemblée annuelle et conformément aux statuts de l'ASA Théry, le Syndicat s'est réuni et a procédé le 29 juin 2021 à l'élection du Président et du Vice-Président. La composition du Syndicat, adoptée par délibération et transmise à la préfecture, est la suivante :

Présidente :	Madame Joëlle EUVE
Vice-Président :	Monsieur Hubert PAJOT de SORBIER
Syndics titulaires :	Mesdames Sylvie BAILLY, Anne MARCHAL Messieurs Philippe EDINGER, Emmanuel MOYRAND, Louis VALLIN
Syndics suppléants :	Madame Maureen PICHON de BURY Monsieur Cyril BOULARD

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Joëlle EUVE
Présidente





ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISÉE DE LA DIVISION THÉRY

ASSEMBLEE ANNUELLE DES PROPRIETAIRES

DU 28 MAI 2021

PROCES VERBAL

L'an 2021, l'Assemblée Annuelle de l'Association Syndicale Autorisée de la Division Théry, a été organisée par correspondance, le 28 mai 2021, en raison de la crise sanitaire. Nous vous rappelons que, dans ce cas précis, nous devons respecter la **loi**, qui nous **impose** l'envoi de la convocation, et le retour des bulletins de vote par les propriétaires, **par courrier RAR**. Tout le bureau est conscient de la lourdeur de cette démarche.

Lors du dépouillement des votes du 28 mai, sous constat d'huissier, seulement 148 bulletins étaient recevables.

De ce fait et conformément **au décret n°2006-504 du 3 mai 2006, Article 20, qui définit les modalités de vote par courrier pour les ASA**, les résolutions n°1, 2, 3, et 5 soumises aux votes ont été adoptées, l'absence de réponse valant avis favorable.

En ce qui concerne l'élection des syndicats, la majorité absolue des voix était requise au premier tour, soit 213 voix. Aucun candidat n'a pu être élu au premier tour car aucun n'a obtenu ce nombre de suffrages.

Il a donc été organisé un deuxième tour par courrier recommandé avec accusé de réception, impliquant des coûts supplémentaires qui auraient pu être évités si au moins 213 bulletins de votes avaient été retournés pour le dépouillement du 28 mai 2021. A la suite d'une erreur majeure de la plateforme industrielle de La Poste, chargée de l'affranchissement et de l'envoi des plis, la convocation pour le deuxième tour n'a pu être réceptionnée que tardivement.

Pour le 2^{ème} tour, conformément à nos statuts, les syndicats ont été élus à la majorité relative (majorité des votants). 50 bulletins de vote étaient recevables. Le dépouillement s'est déroulé sous constat d'huissier le 28 juin 2021.

I - Résultat des votes des résolutions 1, 2, 3 et 5 du 28 mai 2021

Nombre de bulletins dépouillés : 148

Résultats du 1er tour

Résolution n°1 : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée annuelle des propriétaires du 6 novembre 2020

«L'Assemblée annuelle des propriétaires approuve le procès-verbal de l'Assemblée annuelle des propriétaires du 16 avril 2019 »

Nombre de bulletins dépouillés : 148

Nombre de votes émis : 147

➤ Pour : 143 + 276 (par application de la loi) = 419 ; Contre : 0, Abstention : 4



Résolution n°2 : Approbation des comptes 2020 et travaux réalisés

« *L'Assemblée annuelle des propriétaires approuve les comptes de l'exercice 2019 et les travaux réalisés tels qu'ils lui ont été présentés par le syndicat* »

Nombre de bulletins dépouillés : 148

Nombre de votes émis : 147

➤ Pour : 146 + 276 (par application de la loi) = 422 ; Contre : 0, Abstention : 1

Résolution n°3 : Approbation des travaux proposés pour 2021 et budget correspondant

« *L'Assemblée annuelle des propriétaires approuve le programme de travaux prévus pour 2021 à la majorité, soit la somme de 70 000 €* »

Nombre de bulletins dépouillés : 148

Nombre de votes émis : 147

➤ Pour : 143 + 276 (par application de la loi) = 419; Contre : 1, Abstention : 3

Résolution n°5 : « Tous pouvoirs sont donnés au porteur des présentes pour accomplir toute formalité légale »

Nombre de bulletins dépouillés : 148

Nombre de votes émis : 147

➤ Pour : 143 + 276 (par application de la loi) = 419 ; Contre : 4 , Abstention : 0

II - Résultat des votes du 2^{ème} tour de la résolution n°4 du 28 juin 2021

Nombre de bulletins de votes dépouillés : 50

Résolution n° 4 : Election de 2 syndics titulaires et 1 syndic suppléant 2^{ème} tour

Pour l'élection des syndics titulaires :

Nombre de votes émis : 50

➤ Philippe Edinger	39 voix pour ;	1 voix contre ;	10 voix abstention
➤ Louis Vallin	46 voix pour ;	1 voix contre ;	3 voix abstention

Pour l'élection des syndics suppléants

Nombre de votes émis : 50

➤ Cyril Boulard	46 voix pour ;	1 voix contre ;	3 voix abstention
-----------------	----------------	-----------------	-------------------

« *L'Assemblée annuelle des propriétaires, élit pour trois ans comme syndics titulaires :*

*Monsieur Philippe Edinger,
Monsieur Louis Vallin,*

« *L'Assemblée annuelle des propriétaires, élit pour trois ans comme syndic suppléant :
Monsieur Cyril Boulard* »

Fait à Vaucresson, le 21 juillet 2021

Joëlle EUVE
Présidente

